

## **Session Plénière des 9 et 10 novembre 2022**

### **RAPPORT N° 22.04.07 Communication sur les Tiers-Lieux de partage**

#### **Intervention de Mylène WUNSCH**

Monsieur le Président, chers collègues,

Je suis toujours surprise par le vocabulaire employé pour la communication de la Région et la présentation des rapports.

En l'espèce, beaucoup d'emphase pour nous parler des Tiers-Lieux.

« Des lieux de partage et de services dans la proximité »

Votre ambition est de multiplier ces lieux.

Pour rappel la Région est dirigée par vos collègues socialistes depuis 1998 et par vous, Président Bonneau, depuis 2007.

Et c'est aujourd'hui, que vous souhaitez envisager avec ces Tiers Lieux « de nouvelles formes de services sur les territoires ».

Vous évoquez George Sand et sa maison de Nohan, comme le premier Tiers Lieux, puis le sociologue Roy Oldenburg qui dans les années 80 propose ce concept de lieux de rencontre et de créativité. Nous en sommes bien loin.

Aujourd'hui vous définissez les Tiers Lieux de notre époque, entre autres, comme se caractérisant par leur ouverture sur leur environnement immédiat, pour le présent.

Avec une dimension expérimentale et évolutive, pour le futur ...

Et pour le reste avec des finalités semblables à celles affichées par l'Union Européenne, à savoir pour un avenir plus vert, solidaire, intelligent, innovant, citoyen.

J'ai consulté la carte des Tiers-Lieux déjà ouvert dans notre Région ... Des MJC, des cafés, des espaces de travail partagés, des FABLAB ...

A mon sens vous envisager de financer des commerces ou des TPE en leur allouant des subventions, pour faire bien souvent de l'entre-soi voire du copinage.

L'activité dans la plupart de ces lieux est tellement confidentielle que je ne suis pas sûre que les habitants des territoires en aient connaissance.

Je m'interroge, s'agit-il bien d'un domaine de compétence de la Région ?

Si tel est le cas ce saupoudrage d'aides pour des structures qui, tout bien réfléchi, ressemblent davantage à des lieux de vie comme nous en connaissons tous dans nos territoires ruraux, le café ou l'épicerie multi-services du village, ces aides donc, ne pourraient-elles pas être utilisées directement pour ces lieux existants ou tentant d'exister ?

Cela ne doit pas occulter les problématiques quotidiennes des habitants de notre Région que ce soit en matière de transport, d'accès aux soins ou à l'emploi, par exemple.

Mais je pense également aux TPE-PME-PMI et aux agriculteurs qui tentent de vivre, voire de survivre en Région CVDL.

Eux produisent des richesses dont notre pays a tellement besoin, ceux sont eux, en ces périodes très difficiles, qui ont besoin de notre soutien, le reste n'est que gesticulation.

« Le travail de parangonnage et de concertation mené par vos services avec l'aide de chercheurs » vous a délivré une grille de lecture bien éloignée de notre quotidien et des attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

